

Image not found or type unknown



indemnité d'occupation se termine à la date du jugement ou chez le notaire

Par **fifa38290**, le **25/09/2019** à **11:46**

Ma question est simple et j'espère que vous pourrez y répondre.

Est-ce que l'indemnisation d'occupation est calculée jusqu'à la date du jugement qui est exécutoire ou jusqu'à la date du passage devant le notaire pour mettre fin à l'indivision en établissant le projet ?

Bien cordialement